

# LES MATIÈRES COMPOSTABLES

**Avril à novembre** : collecte hebdomadaire

**Décembre à mars** : collecte bimensuelle

Journée de collecte déterminée par votre adresse. Matière acheminées au site de compostage Mironor (Brownsburg-Chatam).

## CONTENANTS AUTORISÉS



### COLLECTE RÉGULIÈRE

Bacs roulants (fournis par la Ville) ou conteneurs (chargement frontal ou semi-enfouis)



### NOUVEAU! COLLECTE AVEC SURPLUS

Lors de certaines périodes indiquées au calendrier, les surplus de matières compostables, placés à côté des bacs, seront acceptés dans les contenants suivants :  
réceptacle rigide à poignée marqué d'un V, sac de papier, boîte de carton ou sac de plastique transparent (max. 23 kg – 50 lb chacun)



**Remarque** : Les résidus de jardin dans les sacs de plastique sont acceptés SEULEMENT lors des collectes spéciales avec surplus et doivent être placés à l'**extérieur** des bacs.



Aucun sac de plastique (même compostable) n'est accepté à l'intérieur du bac brun.

Les sacs de plastique constituent l'option la moins écologique puisqu'ils doivent être retirés du reste, produisant un déchet supplémentaire.

## MATIÈRES ACCEPTÉES

La majorité des matières compostables acceptées répondent à l'une des trois conditions suivantes :

- Ça se mange (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange).
- C'est un résidu de jardin.
- C'est en papier ou en carton.



## RÉSIDUS ALIMENTAIRES



Aliments crus, cuits, frais ou périmés, incluant pelures, noyaux, os, carcasses, carapaces et coquilles



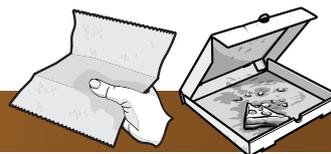
## RÉSIDUS DE JARDIN



Feuilles, gazon, herbes, fleurs, plantes, cônes et aiguilles de conifères, copeaux non traités, petites branches (max. de 4 cm x 30 cm), raielles de haies, terre et terreau (attention au poids du bac)



Plantes envahissantes, bûches et souches, grandes branches (plus de 4 cm x 30 cm), bois traité, peint ou teint



## PAPIER/CARTON



Boîtes et assiettes de carton, moules en papier (muffins), papier parchemin, essuie-tout, serviettes de table, mouchoirs, papier à main, journaux et circulaires (pour emballer les aliments), sacs en papier (avec ou sans pellicule cellulosique), filtres à café et sachets de thé



contenants multicouche, contenants Tetra Pak<sup>MD</sup>, papiers et cartons cirés, glacés (p. ex., photos) ou laminés (p. ex., boîtes de repas congelés), feuilles d'assouplisseur, lingettes nettoyantes

## AUTRES



Cheveux, poils, plumes, bouchons de liège naturels, cendres (refroidies depuis plus de 72 h), cure-dents et bâtonnets de bois, litières et excréments d'animaux domestiques, fumier de poule, produits et emballages de plastique certifiés compostables par le Bureau de normalisation du Québec (sauf les sacs)



Sacs de plastique (ordinaires, biodégradables ou compostables), couches et protections hygiéniques, résidus de construction, de rénovation ou de démolition, verre, plastique, métal, résidus domestiques dangereux, textiles, cire

## AUTRES COLLECTES

### Collecte de sapins naturels (janvier)

Aucune inscription requise. Les sapins doivent être dépourvus de toute décoration.



### Collecte de branches (mai à octobre)

Sur inscription seulement auprès de la Ligne verte

- Dimensions maximales des branches : 20 m (8 pi) de longueur et 20 cm (8 po) de diamètre
- Ne pas les empiler à plus d'un mètre de hauteur
- Gros diamètre des branches dirigé vers la rue
- Branches non attachées ni emmêlées
- Souches retirées



### Collecte de raielles de cèdre (mai à octobre)

Sur inscription seulement auprès de la Ligne verte